

**Direction générale des Finances publiques  
Centre des Finances publiques de Givors**

1 rue Jacques Prévert  
69700 Givors  
Téléphone : 04 37 44 19 50  
Mél. : sgc.givors@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture :  
Réception : (avec ou sans RDV)  
Affaire suivie par : Jean-Marc Gaucher  
Téléphone : 04 37 44 19 50

Réf. : Passage M 57

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE GIVORS  
SGC DE GIVORS  
1 RUE JACQUES PREVERT  
69700 GIVORS

MONSIEUR OLIVIER BIAGGI

MAIRIE D'ORLIENAS  
PLACE FRANÇOIS BLANC  
69530 ORLIENAS

Givors, le 05/05/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Ville d'ORLIENAS et ses budgets annexes actuellement soumis à la M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la commune d'ORLIENAS et ses budgets annexes (hors budgets en M49) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants (*à adapter en fonction des circonstances*) :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service Comptable de Givors  
Jean- Marc Gaucher,

